

PROTOCOLE LIÉ A LA RÉOUVERTURE
DES GITES COMMUNAUX DE SAINT GERVAIS SUR MARE
DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU VIRUS COVID 19

Conformément à l'arrêté n°2020 01580 du 12 mai 2020, les gîtes communaux rouvrent à compter de ce jour, hormis l'accueil individuel en hébergement collectif.

Consignes à l'attention des locataires

- Réservation obligatoire auprès du secrétariat de la mairie au 04.67.23.60.65 aux horaires d'ouverture du standard téléphonique :
 - lundi-mardi-mercredi : 9h30-11h45 / 13h30-15h45
 - jeudi : 9h30-11h45
 - vendredi : 9h30-11h45 / 13h30 - 16h45
 - mail : mairie.stgervaismare@wanadoo.fr
- Les séjours en week-end devront être impérativement réservés avant le vendredi précédent l'arrivée. **Aucun accueil en dehors des réservations ne sera assuré.**
- Un rendez-vous avec un horaire d'arrivée et de départ sera fixé afin d'échelonner la présence d'autres arrivants.
- **Obligation de respecter les gestes barrières** durant votre séjour (distance de sécurité, pas de serrage de main...) notamment dans les parties communes (hall d'entrée) avec port du masque. Des affiches complémentaires explicatives sont apposées dans le hall des gîtes.
- Une solution hydro-alcoolique sera à disposition dans le hall d'accueil des logis Verts
- Les locataires devront apporter leur propre linge de toilette (serviette de toilette ; drap de bain). Seul le tapis de bain sera fourni ainsi que possibilité de louer des paires de draps.
- Les poubelles doivent être contenues dans des sacs fermés, puis vidées dans les conteneurs.
- Une notice précisant quand et comment l'hébergement a été nettoyé sera mis à disposition dans le gîte.

Le 02 juin 2020,
La Municipalité